

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-247

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-247

**Protocole d'accord transactionnel entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et
Bordeaux Métropole régularisant le paiement lié la sécurisation et au
désencombrement de la parcelle BP0160, sise 8 quai de la Souys à Bordeaux -
Décision - Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Après l'expulsion d'occupants sans titre de terrains contigus avec l'EPA Bordeaux Euratlantique le 18 août 2022, Bordeaux Métropole a dû faire exécuter en urgence des travaux de sécurisation, de désencombrement et de nettoyage des déchets du site par des prestataires de l'EPA Bordeaux Euratlantique, propriétaire du terrain voisin, et ce afin de limiter les problématiques d'insalubrité publique et de prévenir tout départ de feu.

Dans ces conditions une convention entre l'EPA Bordeaux Euratlantique (BE) et Bordeaux Métropole, relative à la sécurisation et au désencombrement de la parcelle BP0160 sise 8 quai de la Souys à Bordeaux, a été signée le 19 octobre 2022.

Après présentation du paiement, lié à la convention, à la Trésorerie générale de la Direction générale des finances publiques, Bordeaux Métropole se voit dans l'obligation de régulariser le paiement par l'intermédiaire de la rédaction d'un protocole ci-joint annexé.

Afin d'éviter de porter tout litige devant les juridictions compétentes et de trouver une issue favorable à l'exécution de la convention, les parties ont décidé de procéder à des concessions réciproques et de se rapprocher dans le cadre de ce protocole d'accord transactionnel.

Bordeaux Métropole s'engage à produire une convention permettant de satisfaire aux conditions de paiement relatives à la comptabilité publique dans le respect du décret n° 2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

En contrepartie de ces engagements, l'EPA BE s'engage à ne pas faire application des dispositions de l'article 5 de la convention mentionnant la possibilité d'une hausse des sommes initialement prévues. Par ailleurs, l'EPA Bordeaux Atlantique renonce à engager toute instance, action, et contestation de quelque nature relative à l'exécution de la convention.

Ce protocole prévoit ainsi que Bordeaux Métropole s'acquittera de la totalité des dépenses dues au titre de cette intervention, soit un montant maximum de 63 000 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code civil et notamment son article 2044,
VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à la Présidente,

CONSIDERANT QUE les échanges entre les parties ont abouti à la rédaction d'un projet de protocole d'accord transactionnel,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer le protocole ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p>
---	---